



POUR UN QUÉBEC MODERNE ET SOUVERAIN QUI DÉFEND LES DROITS DE TOUS!

PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC

1360, rue Ontario est, Montréal H2L 1S1
permanence@pmlq.qc.ca • (514) 522-5872

Réponses du PMLQ à Canadian Cancer Survivor Network, 2 octobre 2026

Question 1 : Évolution du processus réglementaire en matière d'innovation

Grâce aux progrès réalisés dans le domaine du diagnostic et de la médecine de précision, nous vivons aujourd'hui à l'ère de l'innovation constante. Cependant, l'accès continu à ces outils diagnostiques et à ces traitements est actuellement freiné par des processus réglementaires dépassés.[2] Pour offrir efficacement des soins contre le cancer de haute qualité et complets à toutes les personnes qui en ont besoin, nous devons veiller à ce que les voies d'approbation évoluent au rythme des nouvelles données probantes.

Si votre gouvernement est élu, accordera-t-il la priorité à la modernisation des voies d'approbation afin de favoriser le développement d'outils diagnostiques et de thérapies innovantes ?

Réponse : Le PMLQ est entièrement d'accord pour dire que l'accès aux diagnostics et aux soins doit être considéré comme un droit au sein du système de santé québécois. Nous appelons à la modernisation de l'ensemble de notre processus politique par un renouveau démocratique, et notre système de santé doit nécessairement évoluer au même rythme que notre époque.

Nous nous opposons aux processus dépassés ainsi qu'au détournement de fonds publics dont notre système de santé a cruellement besoin — et plus particulièrement des fonds consacrés à la recherche, la détection et au traitement du cancer — vers des organisations privées à but lucratif. Le Québec compte de nombreux experts, notamment les membres et le personnel de la RCSC, qui ont sans aucun doute des idées sur la façon de résoudre ces problèmes et de simplifier et d'accélérer l'accès aux soins qui peuvent sauver des vies

D'autre part, tout cela fait partie de comment la société assure la prévention à tous les niveaux qui concerne la santé des gens et cela devrait débiter dès le jeune âge dans les écoles de la maternelle à l'université.

En ce sens, le PMLQ est contre les mesures d'austérité et contre la privatisation de la santé, et lutte pour des investissements massifs dans la santé, l'éducation et les programmes sociaux et pour arrêter de payer les riches. Des fonds immenses de notre richesse sont dilapidés et détournés dans des stratagèmes pour payer les riches et c'est l'État qui prend les risques. Northvolt, SAAQClic, etc. C'est le peuple qui devrait gérer son argent dans les coffres de l'État. Nous nous opposons à ce que l'argent du peuple soit utilisé et détourné dans des stratagèmes pour payer les riches, pour la destruction sociale et naturelle au service d'intérêts privés étroits que ce soit en éducation, en santé, dans les programmes sociaux et autres secteurs de l'économie.

Également, nous posons la question : pourquoi vous et les organisations qui vous sont apparentées n'êtes-vous pas les décideurs sur ces questions ? En nous donnant les moyens d'agir et en élisant des représentants issus de vos propres rangs, cette question pourrait devenir une priorité à l'Assemblée nationale et des solutions concrètes pourraient être mises en œuvre.

Renouveler notre démocratie signifie remettre le pouvoir décisionnel entre les mains de la population et des communautés qui possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour déterminer ce dont elles ont besoin et comment répondre à ces besoins.

Question 2 : L'Auto-aiguillage dès 40 ans pour le dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le cancer le plus souvent diagnostiqué chez les femmes au Québec. Pourtant, le Québec demeure la seule province au Canada où les femmes ayant un risque moyen n'ont pas accès à un programme organisé de dépistage du cancer du sein avant l'âge de 50 ans.

Les femmes dans la quarantaine devraient avoir la possibilité de s'aiguiller d'elles-mêmes au programme de dépistage. Leur demander de se faire orienter en premier lieu par un prestataire de soins de santé constitue un obstacle superflu, particulièrement pour les femmes qui n'ont pas de médecin de famille ou qui n'ont pas accès à des soins de première ligne en temps opportun.

Dans la plupart des provinces et des territoires, les femmes peuvent maintenant s'auto-aiguiller pour subir un dépistage du cancer du sein dès l'âge de 40 ans. Les femmes du Québec méritent le même accès et les mêmes chances de détecter tôt le cancer du sein.

Si votre gouvernement est élu, s'engagera-t-il à permettre aux femmes du Québec de s'auto-aiguiller pour subir un dépistage du cancer du sein dès l'âge de 40 ans ?

Réponse : Le PMLQ appuie sans réserve votre demande visant à permettre l'auto-aiguillage pour le dépistage du cancer du sein à partir de 40 ans. Il y a déjà un an que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) recommandait d'abaisser la limite d'âge, en réponse à l'augmentation des cas de cancer du sein chez les femmes de moins de 50 ans.

La prévention est essentielle et tout le système de recherche et de santé devrait être organisée en ce sens. Il est actuellement très difficile d'obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable simplement pour obtenir une référence, lorsqu'on n'a même pas accès à un médecin. L'obligation d'obtenir une référence crée un obstacle inutile à la détection précoce.

L'auto-aiguillage est un excellent exemple d'une solution concrète qui découle des connaissances et de l'expérience des spécialistes, du personnel de la santé, des familles et des personnes ayant survécu au cancer. Ces voix ne devraient pas simplement être consultées une fois que les décisions ont déjà été prises; elles devraient être pleinement soutenues et avoir les moyens de contribuer directement à la définition du système de santé.

C'est cela, le renouveau démocratique : donner aux personnes qui comprennent les problèmes et qui en vivent les conséquences les moyens de contribuer directement à déterminer les solutions.

Question 3 : Dépistage du cancer colorectal

Il y a plus de 15 ans, le Québec s'est engagé à mettre en place un programme provincial de dépistage du cancer colorectal. Pourtant, à ce jour, la province ne dispose toujours pas d'un programme de dépistage pleinement organisé et déployé à l'échelle du Québec. Les Québécois doivent donc naviguer entre différentes voies d'accès au dépistage, selon leur accès aux soins primaires.

Bien que les personnes sans médecin de famille puissent accéder au dépistage par l'entremise de Clic Santé, elles doivent tout de même entreprendre elles-mêmes les

démarches, déterminer leur admissibilité et prendre l'initiative de se faire dépister. Cette approche ne permet pas de réduire pleinement les inégalités d'accès ni de s'assurer que les populations moins rejointes par le dépistage le soient de façon proactive.

Parallèlement, le cancer colorectal est diagnostiqué de plus en plus fréquemment chez les jeunes Canadiens, alors que les taux de cancer colorectal à apparition précoce sont en hausse chez les adultes de moins de 50 ans.

Si votre parti est élu, quelles mesures concrètes prendra-t-il pour enfin mettre en œuvre, à l'échelle du Québec, un programme de dépistage du cancer colorectal pleinement organisé, pour s'assurer que le dépistage soit offert de façon proactive aux personnes admissibles – y compris celles qui n'ont pas de médecin de famille – et pour répondre au fardeau croissant du cancer colorectal chez les jeunes adultes ?

Réponse : Le programme du PMLQ appelle d'arrêter de payer les riches - augmenter les investissements dans les programmes sociaux. Il s'agit d'un appel concret à reprendre le contrôle de nos ressources publiques, qui sont actuellement détournées vers les intérêts privés et les oligopoles, et à les consacrer plutôt à répondre aux demandes des Québécoises et des Québécois pour un système de santé qui répond à leurs besoins, tant en matière de prévention que de traitement. La privatisation de la recherche fait partie des problèmes que vous confrontez étant orientée pour aller chercher des profits pour des intérêts privés au détriment de la santé et de la prévention.

Personne au Québec ne devrait être privé d'un médecin et des soins de santé. Le Québec dispose des ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en place un programme de dépistage du cancer colorectal à l'échelle de la province. Ce qui nous manque, c'est le pouvoir décisionnel nécessaire pour mettre ces ressources à contribution, plutôt que d'attendre que le gouvernement décide que cette question est une priorité.

Merci.